

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 27 (1981)
Heft: 8-9

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



René Bovey

L'actualité politique helvétique

La période des vacances estivales correspond à un arrêt dans l'activité politique du pays, semblable à la « trêve des confiseurs » que l'on observe à la fin de l'année. Nos parlementaires de milice s'en vont aux champs, parfois fort loin de nos frontières et le Conseil fédéral interrompt ses séances hebdomadaires pendant quatre semaines. Par tradition cependant, le président de la Confédération ne quitte pas le sol national, quelques-uns de ses collègues du Collège exécutif s'en allant parfois à l'étranger, à titre personnel.

Une chancellerie renouvelée

Lors de la session parlementaire de juin, l'Assemblée fédérale (les deux Chambres réunies) avaient procédé à l'élection d'un nouveau Chancelier de la Confédération, en remplacement de M. Huber qui a pris sa retraite après quatorze ans d'activité. Démocrate-chrétien, celui-ci avait donné un nouveau lustre à la fonction de celui qu'on appelle parfois le huitième conseiller fédéral. En fait, c'est plutôt un chef d'état-major du gouvernement, sa fonction politique de coordinateur demeurant importante. Il s'agit en effet d'un magistrat élu par le parlement, et non pas d'un fonctionnaire de haut rang. Son élection est donc une affaire politique. Dans la constellation actuelle des partis, composée selon la fameuse « formule magique » (2 socialistes, 2 radicaux, 2 démocrates-chrétiens, 1 agrarien du centre), la question se posait de savoir si les socialistes allaient occuper pour la première fois dans l'histoire de l'Etat fédératif le poste de chancelier. Ils possédaient un candidat de valeur, le vice-chancelier Walter Buser, rompu aux affaires fédérales, juriste, professeur de droit à l'Université de Bâle, socialiste modéré et pondéré, en place depuis plusieurs années. Il y eut des hésitations, notamment de la part des démocrates-chrétiens, qui ont les dents longues et rechignent à laisser la place. Ils opposèrent donc à M. Buser M. Voyame, actuellement chef de la division de la Justice — c'est-à-dire grand maître de l'élaboration et de l'interprétation des lois — qui eût fait sans aucun doute un excellent chancelier. Il fallut quatre tours de scrutin pour que M. Buser soit finalement élu. Ce fut un acte de sagesse politique, les socialistes partenaires de plein droit du Conseil fédéral pouvant légitimement espérer que leur candidat triompherait.

Cette sagesse se manifesta quelques jours plus tard quand, le Conseil fédéral cette fois, désigna comme nouveau vice-chancelier (qui est lui un fonctionnaire de l'Etat) le Tessinois Achille Casanova, homme de Radio et de TV, démocrate-chrétien. Double sagesse pourrait-on dire puisque un compatriote de langue italienne accédait pour la première fois à la chancellerie. A l'image de la « formule magique », la chancellerie est composée maintenant d'un Suisse alémanique (le socialiste Buser), d'un Romand (le radical valaisan Couchepin) et d'un démocrate-chrétien (le Tessinois Casanova). L'équilibre linguistique et politique est ainsi établi, ce qui ne peut être qu'à l'avantage du pays tout entier. La « formule magique » n'est sans doute pas enthousiasmante, mais elle a fait ses preuves dans les temps difficiles que la Suisse traverse.

Le 1^{er} Août

A propos de temps difficile, c'est peut-être l'occasion de rappeler le 690^e anniversaire de la fondation de la Confédération, née dans une période de bouleversement européen. Il ne faut pas croire que la Confédération helvétique est un produit de génération spontanée. Elle n'est pas née par miracle le 1^{er} Août 1291, où fut juré en forme solennelle le Pacte du Grütli, qui existait antérieurement en forme secrète et dont le parchemin qui en atteste l'authenticité est resté ignoré des historiens jusque vers la fin du XVIII^e siècle. Il avait été précédé d'autres accords et alliances entre hommes libres de la Suisse dite primitive, des hommes qui entendaient sauvegarder leur indépendance et leur autonomie. Ces Confédérés de la première heure possédaient une longue expérience de la vie en commun. Réunis en corporations, ils détenaient des forêts et des pâturages (« l'Allmend »), ce qui leur donna une certaine pratique en gestion et administration collective, fort utile plus tard pour la conduite des affaires politiques. En outre, certains d'entre eux (notamment les Urnais) jouissaient de ce qu'on appelait alors « l'immédiateté impériale » ; ils étaient donc placés sous l'autorité directe de l'empereur, sans l'intermission dans leurs affaires d'une autorité intermédiaire représentant l'autorité impériale par délégation. Ils administraient également directement la justice. C'est pourquoi le Pacte de 1291 exclut expressément l'ingérence « de juges étrangers dans nos vallées ».

Au cours du long processus vers l'indépendance totale dont nous jouissons aujourd'hui, les ancêtres et fondateurs de la Confédération bénéficièrent aussi de leur

situation géographique (riverains du passage alpin du Saint-Gothard entre le Nord et le Sud de l'Europe) et des circonstances politico-historiques et économiques de l'époque. Il n'en reste pas moins que le maintien de l'autonomie et la conquête de l'indépendance représentent une lutte de tous les jours, pareille à l'image qu'on se fait du phénomène de la création continue.

On connaît les traverses de l'histoire de notre pays, les crises périodiquement éprouvées, puis surmontées, celle du schisme de la Réforme au XVI^e siècle étant sans doute la plus grave. Celle dont nous commémorons cette année le 500^e anniversaire (lutte entre cantons-villes et cantons-campagnards) à la suite des guerres de Bourgogne risqua de faire éclater la Confédération. Périil évité grâce à l'intervention quasi miraculeuse de Nicolas de Flue.

Puis il y eut les guerres de religion, les querelles linguistiques, les rivalités économiques et sociales dont la Suisse a fini par triompher au prix d'incessantes victoires sur elle-même, les plus ardues des victoires...

Il convient de ne pas oublier ce long passé, ses leçons, et de ne pas balayer et mépriser les expériences accumulées et qu'il faut répéter quotidiennement pour assurer la survie de ce pays maintenant organisé en Etat fédératif.

Ainsi, en ce 690^e anniversaire de la Confédération, il faut se souvenir et ne pas renier l'acquis si chèrement obtenu. Il y a donc risque d'éclatement (une expérience séculaire nous l'enseigne) si l'on invoque aujourd'hui les « ethnies », les « phonies », les confessions, les partis pris, le sectarisme sous toutes ses formes. Et surtout, surtout ! qu'on ne vienne pas à invoquer — même par des emblèmes fantaisistes et grotesques — des exemples étrangers, à en appeler à des pays tiers. Pas de juges étrangers dans nos vallées !

L'avenir n'est pas rose

Il ne l'est ni sur le plan politique, ni sur le plan économique. La Suisse a connu ces derniers temps une vague d'attentats criminels dont un groupuscule prétendument arménien revendique la responsabilité. La jeunesse s'agite et se déchaine, se complaisant à créer désordre et chaos dans nos villes. Il faut tenir et faire face à l'adversité, comme nos ancêtres nous l'ont montré et la belle démonstration de cohésion donnée par le peuple suisse entre 1939 et 1945. Ne penchons ni à gauche ni à l'extrême-droite. Le juste milieu demeure la mesure de notre pays.

René Bovey